



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF ACTIVITÉS GYMNiques D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION



DURÉE
163 heures



**DATE DU
POSITIONNEMENT**
17 novembre 2018



**DATE DE LA
FORMATION**
du 10 janvier
au 13 juin 2019



**LIEU DE LA
FORMATION**
CREPS d'Aix (13)



CERTIFICATION
juin 2019



**DATE LIMITE
D'INSCRIPTION**
31 octobre 2018



**NOMBRE DE
PARTICIPANTS**
20 STAGIAIRES

DESCRIPTIF DU MÉTIER D'ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

Le titulaire du CQP ALS propose une activité physique et sportive d'initiation, de découverte, diversifiée et adaptée aux possibilités de tous visant prévention, santé, bien-être, incitation à la pratique et maintien de la forme dans une dimension éducative et ludique en permettant l'expression de chacun dans le respect et l'acceptation d'autrui.

Le CQP ALS option AGEE s'adresse aux personnes qui souhaitent exercer une fonction d'animation d'encadrement sportif et facilite l'accès aux autres diplômes professionnels. Il constitue le premier niveau de qualification professionnelle de la filière "Activités Physiques pour Tous" et "Activités Gymniques de la Force et de la Forme".

L'animateur de Loisir Sportif exerce son activité dans toutes les structures du champ de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS). Il peut être amené à exercer son activité au sein :

- accueils de loisirs et séjours de vacances
- bases de loisirs
- centres de vacances
- collectivités territoriales
- comités d'entreprises
- maisons de retraite et EHPAP

Le titulaire du CQP ALS intervient auprès de tout type de public, en cours collectif, quelle que soit l'option choisie. Il assure en autonomie le face à face pédagogique.

Les activités encadrées par le titulaire du CQP ALS relève du cadre réglementé des activités physiques et sportives au sens du Code du Sport. De ce fait, toute personne désirant exercer la fonction «d'Animateur de Loisir Sportif» doit en faire préalablement la déclaration au Préfet du département dans laquelle elle compte exercer son activité à titre principal. (R212-85 du Code du Sport).

La déclaration est renouvelée tous les 5 ans.

Il appartient au Préfet de délivrer une carte professionnelle à tout déclarant, titulaire du certificat de qualification professionnelle d' «Animateur de Loisir Sportif» en application des dispositions de l'article R212-86 du Code du Sport, à l'exclusion des personnes ayant fait l'objet de l'une des condamnations ou mesures mentionnées aux articles L.212-9 et L.212-13.

La carte professionnelle mentionne les conditions d'exercice pour le titulaire du CQP ALS : «Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des activités liées à l'option»

PRÉ-REQUIS

- être âgé de 18 ans à la date de délivrance du CQP ;
- être titulaire du PSC1 (Premiers Secours Civiques niveau 1) ;
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'animation de moins d'1 an à la date d'entrée en Positionnement ;
- présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalables à l'entrée en formation et/ou une attestation de pratique d'une durée de 140 heures liés à l'option ou bien la possession d'un Brevet Fédéral ;
- avoir un tuteur qualifié pour les périodes d'alternance en structure.

➤ OBJECTIFS

Acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'animation des activités physiques de loisir sportif, à travers trois UC (Unités Capitalisables) :

- UC1 : être capable de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action
- UC2 : être capable de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation
- UC3 : être capable de mobiliser les connaissances et maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité

Animer des séances de Gymnastique Volontaire

➤ CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Participation à la vie de la structure :

- accueillir les publics
- participer au fonctionnement de la structure
- prendre en compte la structure dans son environnement local

Conception d'un projet d'animation :

- prendre en compte le projet de la structure
- prendre en compte les caractéristiques des publics et de l'environnement
- prendre en compte les obligations légales et les règles de sécurité
- maîtriser les gestes et techniques nécessaires à la conduite de l'activité

Réalisation d'un projet d'animation :

- réaliser une action d'animation
- maîtriser les outils et techniques de l'activité
- assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

➤ POINTS FORTS

- diplôme professionnel associant les compétences pédagogiques et techniques de l'animation physique et sportive
- un environnement de travail sur l'ensemble du territoire français (métropole et DOM/TOM)
- une équipe pédagogique composée de formateurs certifiés nationalement ou experts dans les domaines pédagogiques

➤ BÉNÉFICE MÉTIER

- animer des séances d'activités physiques tous publics
- intégrer la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire
- accéder aux autres formations fédérales : les filières « Publics », les filières « Spécifiques » et les formations complémentaires « Animateurs »

➤ ENCADREMENT

- formateurs de la FFEPGV habilités par la Fédération délégataire du CQP ALS
- intervenants déclarés par les Organismes de Formation habilités

➤ VALIDATION DE LA FORMATION

> Pour accéder à la certification :

- avoir suivi l'ensemble du cursus de formation défini dans le Plan Individuel de Formation (PIF)

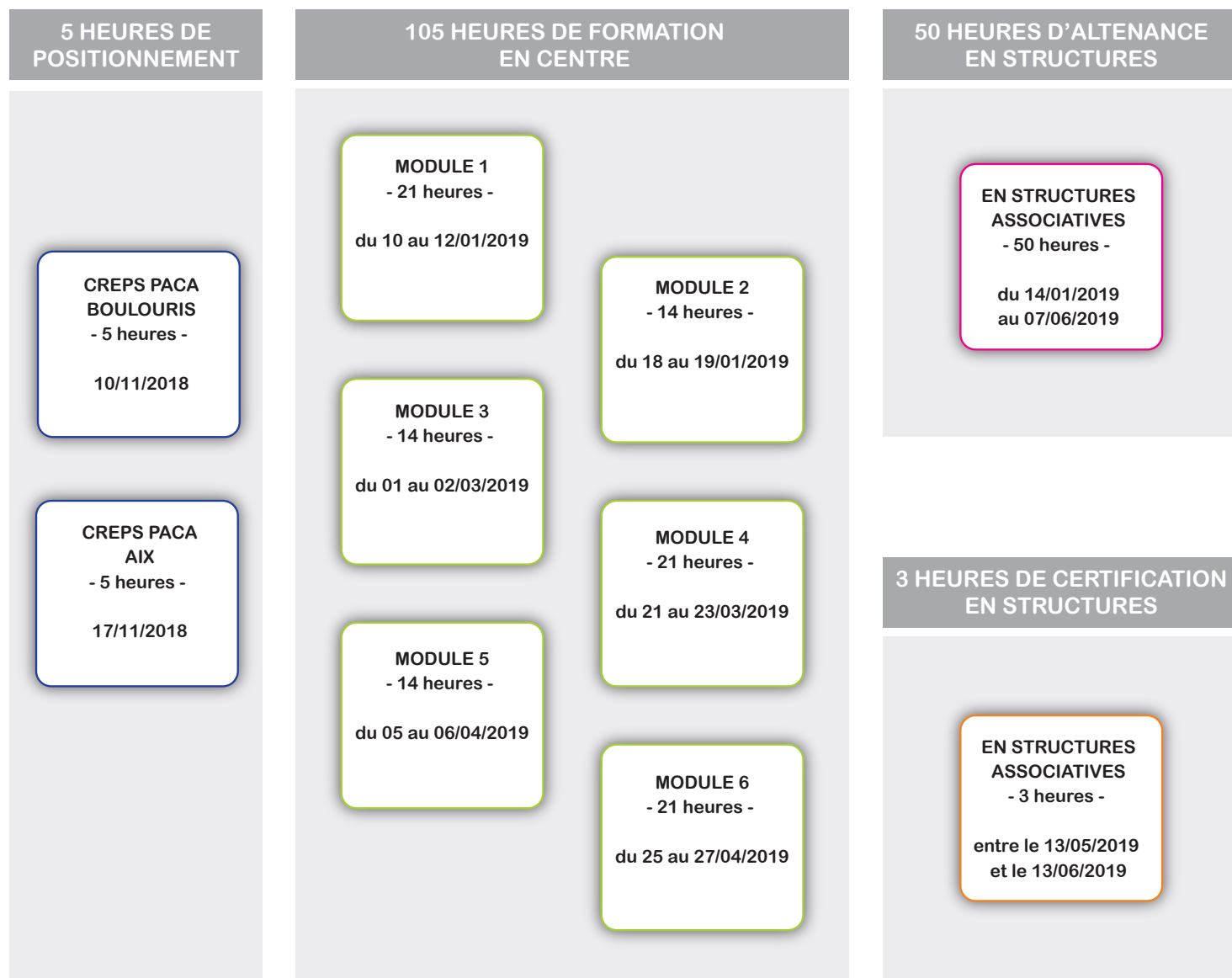
> Modalités de certification :

- réalisation et soutenance d'un dossier
- préparation et réalisation d'une séance d'animation
- entretien pédagogique

➤ DIPLÔME REMIS

Diplôme professionnel délivré par la Branche Sport (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation)

➤ DÉROULÉ DE LA FORMATION



➤ TARIFS ET FINANCEMENT

FRAIS D'INSCRIPTION	30,00 €
LICENCE ANIMATEUR EPGV	41,50 €
FRAIS PÉDAGOGIQUES ⁽¹⁾	1 491,60 €
AIDE RÉGIONALE À LA FORMATION	OUI
AIDE DÉPARTEMENTALE À LA FORMATION	OUI
FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION	à la charge du stagiaire
RÉSERVATIONS GROUPÉES	NON

⁽¹⁾ frais pédagogiques calculés sur la base de 13,20 € / heure, soit 1491,60 € pour une formation complète sans allègement. Les heures d'alternance ne sont pas facturées. Le montant définitif est déterminé à l'issue du POSITIONNEMENT.



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF ACTIVITÉS GYMNiques D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e) :

Docteur en :

Médecine Générale Médecine du Sport Autre :

Demeurant :

certifie que, Mr / Mme / Melle :

Né(e) le : / / à

Demeurant :

ne présente aucune contre-indication apparente à l'examen ce jour :

À LA PRATIQUE SPORTIVE, À L'ENCADREMENT ET À L'ANIMATION DE LOISIR SPORTIF

sans restriction à l'exception de la (des) discipline(s) :

Fait à : Le : / /

signature et cachet du Médecin

Informations au Médecin signataire

L'article L 231-2 du Code du Sport prévoit que les Fédérations Sportives doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de cet article, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical » approfondi qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre-indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF ACTIVITÉS GYMNiques D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION

L'entrée en formation au Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif (CQP ALS) nécessite au préalable, la pratique d'une activité physique et sportive d'une durée minimale de 140 heures durant les 3 dernières années, dans une même famille d'activités (AGEE, JSJO, ARPO).

LE REPRÉSENTANT DE L'ASSOCIATION

Nom :
 Prénom :
 représentant l'association :
 fonction dans l'association :

atteste que Mr / Mme / Melle :
 candidat(e) à la formation CQP ALS a réalisé dans le cadre d'une activité de loisir d'une durée minimale de 140 heures au cours des 3 dernières ci-dessous.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS PRATIQUÉES

NATURE DE LA PRATIQUE / COURS / SÉANCE	NOMBRE D'HEURES	PÉRIODE (DÉBUT ET FIN)

signature du représentant
et cachet de l'association obligatoire

signature du stagiaire

IMPORTANT : Le candidat pourra présenter autant d'attestations pour justifier des 140 heures de pratique durant les 3 dernières années !



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF ACTIVITÉS GYMNINIQUES D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION

Dans le cadre de la formation au CQP ALS option AGEE, le stagiaire devra observer puis animer avec du public réel dans des structures associatives sportives.

Le tutorat consiste en l'accueil et l'intégration de ce stagiaire par un professionnel⁽¹⁾ de l'animation sportive diplômé (CQP ALS, BP JEPS, Brevet Fédéral Coursus 98, Staps). Le tuteur doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences professionnelles à l'animation, de l'accompagner dans l'analyse de sa pratique en structure associative et favoriser les échanges avec l'équipe pédagogique.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TUTEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Email :

Club :

Diplôme : BP JEPS AGFF ou équivalent Diplôme STAPS Brevet fédéral EPGV

BP JEPS APT ou équivalent CQP ALS AGEE Autre :

accepte d'être le tuteur de Mr / Mme / Mlle :

tout au long de sa formation au CQP ALS option AGEE et de l'accueillir dans les séances ou cours que j'anime en tant qu'éducateur ou animateur sportif.

SÉANCES D'ANIMATION DU TUTEUR

ACTIVITÉS DE L'OPTION AGEE	ASSOCIATION / STRUCTURE	PUBLIC

(1) Le tuteur devra avoir 2 ans minimum d'expérience dans l'animation sportive et au moins 2 types de public (enfant, adulte, senior)

signature du tuteur

signature du responsable de structure

signature du stagiaire



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF ACTIVITÉS GYMNiques D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU STAGIAIRE

Nom du stagiaire :
 Nom de naissance :
 Prénom :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Téléphone : Portable :
 Email :
 Club :
 Profession :

CHOIX DU LIEU DE POSITIONNEMENT

CREPS PACA DE BOULOURIS (83)
samedi 10 novembre 2018

CREPS PACA D'AIX-EN-PROVENCE (13)
samedi 17 novembre 2018

FINANCEMENT DE LA FORMATION

STAGIAIRE

EMPLOYEUR

AUTRE

signature du candidat

signature de l'employeur

PIÈCES ADMINISTRATIVES À JOINDRE AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION

- Certificat Médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'encadrement de moins de 3 mois (ANNEXE 1)
- Attestation(s) de pratique d'activités physiques de 140 heures durant les 3 dernières années (ANNEXE 2)
- Photocopie du PSC1 (Premiers Secours Civiques Niveau 1)
- Fiche de tutorat du stagiaire (ANNEXE 3)
- Copie de la Carte Nationale d'Identité
- Chèque de 66,00 € correspondant aux frais de Positionnement (5 heures x 13,20 €)
- 2 timbres autocollants à 0,80 €

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations de formation énoncées sur notre site Internet : coregepgvpaca.fr. Les informations recueillies dans ce bulletin d'inscription feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé au Comité Régional EPGV PACA, sauf avis contraire de votre part.



DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
31 octobre 2018



DOSSIER À RETOURNER :
**COREG EPGV PACA
EUROPARC SAINTE-VICTOIRE - BÂT 10
13590 MEYREUIL**